



## MERCI MICHEL PILLONEL

Au nom de tous les membres de la Fédération Suisse des Retraités, qui regroupe des hommes et des femmes, des Romands, des Alémaniques et des Tessinois, d'anciens ouvriers ou employés, des fonctionnaires et aussi ne les oublions pas, des indépendants, j'aimerais remercier très chaleureusement Michel Pillonel de son engagement en faveur des personnes âgées.

Nommé à la présidence, lors de l'AD de 2007, Michel Pillonel a fonctionné durant 15 ans à la tête de notre Fédération Suisse des Retraités, responsabilité qu'il a assumée avec compétence, clairvoyance, sens du contact et du partage.

Michel Pillonel a aussi œuvré de très nombreuses années en qualité de secrétaire syndical, Il était particulièrement rompu aux discussions entre partenaires sociaux et maîtrisait particulièrement bien les questions d'actualité concernant les retraités, telles que l'AVS, la prévoyance vieillesse la plus sûre avec un financement solidaire, la LPP et le chômage des seniors. De plus, Il a été un porte-parole efficace et apprécié face à l'opinion publique et aux autorités. Il n'a jamais sous-estimé ces valeurs importantes pour les aînés en y donnant toutes ses forces et ses connaissances des dossiers.

Ajoutons encore ses nombreux mandats, parmi lesquels, nous retiendrons surtout son engagement à la tête du Conseil suisse des aînés,

où, en qualité de coprésident, il a sans relâche défendu une politique sociale favorable aux personnes âgées. De plus, parmi une majorité de membres alémaniques, il a défendu le français, ce qui est très important pour la cohésion nationale des aînés et aînées.

Michel venait de la Broye fribourgeoise et la vice-présidente qui écrit cet hommage de la Broye vaudoise, un bon cocktail de collaboration au sein de notre Fédération Suisse des Retraités.

Ajoutons encore une note personnelle, il a permis, à la Vaudoise que je suis, de mieux connaître les retraités des associations professionnelles, telles que Syna et Transfair qui enrichissent notre fédération de leur riche expérience.

Aujourd'hui, Michel Pillonel quitte la présidence de la FSR et nous aimerions, par ces quelques lignes, lui souhaiter le meilleur pour la continuation de sa vie parmi ses proches. Toutefois, connaissant son intérêt pour nos activités, nous sommes certains, que nous le reverrons lors de nos prochaines rencontres.

Encore un grand merci, cher Michel, pour tout ce que tu as donné à la cause des aînés.

Christiane Layaz-Rochat, vice-présidente

## Mobilité

La mobilité est un thème en relation avec l'épanouissement pour l'individu. Beaucoup de personnes ne réalisent son importance que lorsqu'elle est limitée, d'une manière ou d'une autre, pour elles-mêmes.

Lors de la dernière réunion du CC de la FSR, les résultats de l'étude de SeniorLab sur la mobilité des seniors ont été présentés. L'étude, réalisée en 2020, a récolté l'avis de 1418 personnes. La répartition par groupes d'âge était la suivante : 64 - 74 ans = 62% ; 75 - 84 ans = 33% ; 85+ ans = 5%. Caractéristiques importantes dans le domaine de la mobilité, 40% des personnes habitaient en ville, 25% dans la périphérie et 35% en campagne. Il s'en suivit une discussion nourrie. Entretemps, pour souligner l'actualité de ce thème, les conséquences de la situation en Ukraine, provoquant notamment une hausse des

coûts du carburant, et de l'énergie de manière plus générale, ne manquent pas d'inquiéter de nombreuses personnes. Raison suffisante pour essayer d'analyser brièvement quelques conclusions de l'étude.

Pour aborder le thème, la définition de ce qu'on inclut sous transports publics s'impose. Deux grandes catégories peuvent être considérées: d'une part, les transports a priori à longue distance, avec le chemin de fer et les courses à l'horaire de CarPostal ou compagnies similaires; les transports urbains, couvrant une zone géographique définie, variant selon les régions, d'autre part.

Pour les parcours sur une longue distance, le choix porte principalement sur le chemin de fer ou le véhicule individuel. Dans les déplacements urbains, les transports publics (tram, métro, bus notamment)

sont en concurrence avec d'autres possibilités comme la marche, la trottinette, le vélo, etc. Ne pas oublier le véhicule individuel, même sur une distance réduite et même si la circulation urbaine de véhicules automobiles est de plus en plus restreinte par les autorités!

## Les coûts

La comparaison uniquement des coûts entre les différents moyens de transport ne considère que les frais, sans prise en compte de facteurs immatériels, comme la liberté de choix de l'horaire, du trajet ou d'arrêts éventuels par exemple. Sans parler de coûts indirects provoqués, par exemple, par la pollution atmosphérique ou sonore. Dans le calcul de coûts, l'abonnement CFF à demi-tarif largement répandu (2,72 millions en 2020<sup>1</sup>) est à prendre en compte.

Les prix des billets de chemin de fer sont généralement moindres, pour la même destination, que le coût du déplacement avec un véhicule privé. La référence est le tableau du TCS des coûts par type de véhicule et selon le nombre de km parcourus (à partir de Fr -.80 le km<sup>2</sup>). L'utilisation d'un véhicule privé peut être plus avantageuse que le chemin de fer lorsque plusieurs personnes sont dans le même véhicule. Une partie des déplacements sur une longue distance, notamment pour les seniors, est vraisemblablement réalisée pour raison de loisirs. Des offres à tarif réduit, des entreprises de transport ferroviaire, existent pour répondre à divers besoins spécifiques.

Les tarifs pour les transports urbains en commun sont constitués par des tarifs propres à chaque communauté, les différences pouvant aussi porter sur des aspects spécifiques. Le coût au kilomètre peut être plus élevé que celui du trafic des chemins de fer. Les compétences tarifaires sont habituellement d'ordre cantonal ou des communautés régionales pour cette catégorie de transports.

Pour les personnes âgées, de tels déplacements sont nécessaires pour les besoins de la vie courante (achats, rendez-vous médicaux ou dentaires par ex.). Les personnes habitant à l'extérieur des centres

urbains ont davantage de besoins, notamment en fonction de l'éloignement.

Dans l'étude précitée, la notion de coûts élevés est citée à 52% pour les trajets en véhicules privés et de 35% pour l'usage du chemin de fer. La notion de coûts élevés varie en fonction de la situation personnelle et du ressenti individuel.

Ce ne sont pas les demandes pour la gratuité des transports publics qui manquent (pour les jeunes, pour les seniors, pour les réfugiés ukrainiens notamment). La question d'un soutien financier pour faciliter la mobilité des seniors aux revenus modestes mérite d'être posée. Les compétences législatives dans le domaine des transports urbains permettent d'espérer des avancées plus rapides que dans le trafic à longue distance, pour autant que le système soit ciblé, simple à mettre en place et à utiliser.

Une possibilité est de viser les bénéficiaires de prestations complémentaires (PC). En 2020, outre 119'100 personnes bénéficiant d'une rente AI, environ 218'900 personnes à l'AVS recevaient des PC. Parmi les personnes ayant atteint l'âge de référence de l'AVS, environ 175'000 vivaient à domicile et 48'000 dans un home. Le nombre de bénéficiaires de PC varie entre 15-20% et 7-9% selon les cantons<sup>3</sup>. Une solution simple consisterait à remettre des cartes multi-courses pour les bénéficiaires des PC utilisant les transports publics urbains. La distribution pourrait se faire par les organismes qui paient les PC ou les communes. C'est une solution simple à mettre en place et à utiliser. Une nouvelle taxation de la mobilité tant routière que dans les transports publics est actuellement évoquée, dans la perspective de la lutte contre le réchauffement climatique ou de la volatilité du prix de l'énergie. Avec la solution proposée, les autorités ne peuvent pas évoquer les évolutions futures pour refuser d'entrer en matière.

Pierre Lässer

<sup>1</sup> Le Temps, 15 mars 2021

<sup>2</sup> Frais kilométriques 2022, TCS, 10.01.2022

<sup>3</sup> Statistiques des prestations complémentaires 2020 à l'AVS et à l'AI, OFAS, janvier 2022

## L'intérêt pour le potentiel des seniors grandit

Une question récurrente pour beaucoup d'organisations de seniors est d'augmenter leur attractivité, en adaptant leur palette de « prestations », pour mieux correspondre aux besoins de futurs nouveaux membres. Les changements, pour ne pas dire révolutions, affectant tous les domaines modifient les approches et les attentes des plus jeunes générations. Ce qui allait de soi pour les anciens n'est pas nécessairement identique aux aspirations des classes d'âge arrivant à la retraite.

D'une manière générale, qui ne s'engage pas pour des activités bénévoles avant la retraite, le fait rarement par la suite. Nombre de personnes ne prévoient quantité d'activités qu'après la fin de leur vie professionnelle. Elles oublient souvent les possibles aléas de la vie,

notamment dans le domaine de la santé. L'allongement de l'espérance de vie augmente d'une part la probabilité d'années supplémentaires en bonne santé pour les nouveaux retraités, mais également la durée possible de l'engagement de proche aidant, d'autre part. Les jeunes générations vivent de plus en plus selon la devise « Profite de l'instant présent » (« carpe diem ») sans attendre l'âge de la retraite!

Une étude en cours se penche sur la question des incitations/motivations possibles pour favoriser l'engagement de seniors dans les communes. Le but est d'établir un kit d'outils, qui sera utile en particulier pour les petites communes, qui, en leur sein, ne disposent pas ou peu de professionnels. Parmi les premières conclusions, quelques-unes peuvent être une source d'inspirations pour les organisations de seniors.

1 Dans leur engagement social, les seniors se distinguent peu des jeunes. Tous ne veulent pas se sentir liés par une obligation. Alors que les jeunes veulent profiter de leur nouvelle liberté, les retraités entendent savourer leur liberté retrouvée après la fin des activités professionnelles.

2 La sensibilisation pour un engagement possible doit intervenir avant le passage à la retraite.

3 Pour être couronnées de succès, les activités pour le recrutement doivent être dynamiques et non statiques. Une approche personnalisée ou personnelle donne les meilleurs résultats. Il ne faut pas espérer que les personnes s'engagent parce que leur temps libre serait ennuieux. Elles n'ont que l'embarras du choix.

4 Pour les seniors qui apprécient leur liberté retrouvée, une participation consiste en la réalisation d'un projet ou d'une activité définie. L'engagement ne doit pas impliquer sur la durée une obligation chronophage ou d'horaires stricts.

5 La reconnaissance ou les marques d'estime sont bienvenues et sont d'autant plus nécessaires qu'elles ne sont habituellement pas de nature financière.

Certains aspects ci-dessus constituent une base de réflexion pour leur transposition par les associations de seniors.

Pierre Lässer

Source : Walliser Bote, 8.4.2022

---

## Ad multos annos !

Après avoir passé une vingtaine d'années dans divers comités, au service des retraités, que vais-je retenir de ces années d'expériences?

Les activités proposées au niveau local ou régional sont essentielles pour qu'il existe un intérêt à s'inscrire comme membre d'une association de retraités. L'attractivité motivante naît essentiellement du fait des occasions de retrouvailles et de divertissement entre collègues qu'offrent ces organisations. Parfois les discussions y vont bon train et nous nous devons d'admettre la diversité des opinions politiques de chacune et chacun.

Mais les organisations de retraités sont aussi là pour s'occuper de questions politiques qui les concernent directement. Attention, lorsqu'on ne touche pas au budget, à l'honneur ou aux conditions sociales des retraités, il faut laisser aux partis politiques le soin de traiter les questions de société. Il y a même des sections de seniors dans certains partis. Nos organisations se doivent de rester neutres, d'admettre la

diversité des opinions entre retraités mais lorsqu'il s'agit d'intérêts directs de retraités nous nous devons d'accorder nos violons pour la défense de nos intérêts. D'où l'importance d'associations régionales ou cantonales qui permettent de coordonner des prises de position.

Au niveau national je me demande s'il ne serait pas souhaitable de simplifier les structures entre les organisations existantes et le Conseil Suisse des Aînés (CSA) lequel représente les aînés auprès des autorités fédérales? Cette question est essentielle et mérite d'être posée car les objets touchant aux intérêts directs des retraités deviendront de plus en plus aigus, en relation notamment avec les adaptations à venir des premier et deuxième pilier de la prévoyance vieillesse. Il faudra être solides et solidaires le moment venu.

Et comme l'espérance de vie va toujours en augmentant, permettez-moi de terminer par ce souhait que j'adresse à vous toutes et vous tous bénéficiaires de rentes: Ad multos annos !

Albert Marti

---

## Retraites

Quelques aspects relatifs à des aspects portant sur l'évolution des retraites, ou de l'opinion de futurs retraités ont été récemment publiés. Une partie des personnes concernées se retrouvera prochainement à la retraite, alors que les personnes déjà à la retraite pourraient être indirectement concernées. Ce sont encore des tendances. Les organisations de seniors devraient en estimer les conséquences pour leur futur recrutement, car progressivement davantage de personnes connaîtront ces évolutions.

Le nombre de personnes partant à la retraite dépassera celui des personnes entrant sur le marché du travail dès l'année prochaine. La conséquence est que le nombre de personnes assurant le financement des retraites va diminuer. D'une manière générale, nous nous acheminons vers un manque de personnel sur le marché du travail. Ce phénomène, dû à des raisons démographiques, est encore accentué

à la fin de la pandémie, dans certains secteurs, par le nombre de personnes ne reprenant pas leur activité d'avant la pandémie, mais changeant de secteur. Ce phénomène touche la plupart des pays occidentaux. Il est décrit sous l'expression « la grande démission ».

Selon une enquête réalisée par le cabinet Deloitte auprès de 1000 personnes âgées de 50 à 70 ans, environ 40% des personnes interrogées souhaiteraient travailler au-delà de l'âge légal du départ à la retraite (65/64 ans). Dans ces 40% souhaitant continuer à exercer leur activité professionnelle, 35% le feraient à temps partiel et 5% à plein temps. Une telle approche nécessiterait des adaptations légales.<sup>1</sup>

La gestion intégrative de générations est développée par une Haute Ecole suisse alémanique. Le but est de mettre en place pour les entreprises des conditions de travail optimales pour les différentes généra-

tions d'employé-es. Le but est de diminuer l'impact du manque de personnel qualifié et de l'évolution démographique d'une part. Cela permet de réduire la perte de connaissances au sein de l'entreprise et renforce son attractivité, dans le sens qu'elle contribue à une meilleure employabilité de son personnel d'autre part. Les employés profitent d'encouragement ciblé, du maintien et de leur augmentation de l'aptitude à l'emploi jusqu'à la retraite et au delà. Actuellement, les

efforts se concentrent sur la période allant jusqu'à l'âge légal de la retraite, mais cette approche va certainement considérer également le phénomène mentionné au paragraphe précédent.<sup>2</sup>

Pierre Lässer

<sup>1</sup> Etude Deloitte, nov 2019

<sup>2</sup> BZ, 23.04.2022

## Violences envers les aînés

L'association Alter Ego, dont la FSR est membre, fête ses 20 ans. La collaboration avec UBA (association en Suisse alémanique poursuivant les mêmes buts) est renforcée, ainsi qu'avec la mise en place d'une antenne tessinoise. La plateforme Vieillesse sans violence accueille le premier «Centre national de compétence consacré à la violence envers les aînés». Cette violence peut se passer dans des institution (EMS par ex.) ou à domicile, être exercée par des proches ou des membres du

personnel. Elle consiste en un ensemble d'actes – comportements ou attitudes - au détriment de l'intégrité physique ou sexuelle, morale ou psychique, matérielle ou financière d'une personne. Une permanence téléphonique (avec des horaires définis) est desservie par des spécialistes.

Pierre Lässer

## VIELLIR 2030 dans le canton de Vaud: construisons ensemble la future politique des vieilleses et des vieillissements

Le Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud a organisé le 26 novembre 2021 une intéressante table ronde de consultation. Quelque 230 personnes représentant les aînés, les professionnels des soins, des politiques et des chercheurs étaient réunis pour cette journée. Il s'agissait de réfléchir à une nouvelle stratégie pour répondre aux besoins des seniors et valoriser leur place dans la société. En effet, les changements économiques, sociaux et surtout démographiques qui marqueront les deux prochaines décennies auront un impact sur le vivre-ensemble des différentes générations et, en particulier, sur la place des seniors dans la société.

Rappelons que selon les projections démographiques de Statistique Vaud «le canton comptera quelque 239'000 seniors en 2050, soit une augmentation de +78% en trente ans».

Lors de cette vaste table ronde de consultation, de nombreux ateliers ont été organisés. Mentionnons, celui de la lutte contre la pauvreté, d'un meilleur accompagnement de la fin de vie, des proches aidants, du développement et de la promotion de la santé, de la lutte contre l'âgisme, de l'intégration sociale des seniors défavorisés et de la promotion des habitats adaptés aux parcours de vie.

### Habitats adaptés aux parcours de vie

Quant à nous, nous avons choisi de travailler dans le cadre de l'atelier lié à l'habitat adapté. Tout d'abord, il convient de soutenir l'innovation dans l'offre de logements pour seniors et veiller à ce que les promoteurs y contribuent dans les nouvelles constructions et facilitent l'adaptation des nouveaux logements en renforçant l'offre de logements adaptés.

La tendance actuelle consiste à développer les services et soins à domicile au lieu de soins en institution. Dès lors, il s'ensuit que toujours plus de personnes souffrant de troubles fonctionnels seront locataires ou propriétaires d'un logement. N'oublions pas qu'avec l'âge même les petits obstacles dans les constructions et les logements (tels que seuils, mauvais éclairage, portes étroites, etc.) peuvent occasionner de gros problèmes. A cet égard, on consultera avec profit la brochure «Directives, le standard suisse en matière de conception architecturale» de Félix Bohn, architecte diplômé ETH, ergothérapeute diplômé, et encore gérontologue certifié INAG. Cette brochure peut être commandée auprès du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés, 8004 Zurich.

De plus, il convient et c'est très important de renforcer l'accessibilité financière aux prestations concernant le logement. Le développement et l'adaptation des prestations des structures d'accompagnement temporaire de court séjour ne doivent pas être négligés. Notons que les maîtres de l'ouvrage d'utilité publique, telles que les coopératives d'habitation y sont particulièrement sensibles. La structure et la mission des lieux d'hébergement de long séjour ne doivent pas non plus être oubliées. Enfin, il convient de concevoir des prestations intégrées de soins et d'accompagnement quel que soit le lieu de vie.

Les résultats de cette consultation intermédiaire feront l'objet d'une synthèse des propositions qui servira à nourrir le plan des mesures du Conseil d'Etat pour se préparer au mieux à la future politique des vieilleses et du vieillissement.

Christiane Layaz-Rochat